

tefois, précise le ministre, l'emplacement ayant été déterminé par l'article premier du cahier des charges, il ne s'agit plus dans l'enquête à ouvrir que de fixer le périmètre de la gare, la position et l'importance des bâtiments.

A nouvelle enquête, nouveaux plans : ils sont dressés et signés le 28 novembre 1864 par Émile Level et Rey de Foresta. Nouvelle commission. Nommée le 19 décembre, elle se compose de sept membres, dont le colonel Marnier⁽¹⁷⁾. Et nouvel arrêté en date du 22 décembre 1864 autorisant l'enquête publique et précisant que pièces du dossier et registre des observations resteront à la disposition du public du mardi 3 au mardi 10 janvier 1865, en mairie de Montmorency.

La réunion extraordinaire du conseil municipal, convoqué le 8 janvier, n'apportant aucune modification au plan proposé et la commission d'enquête constatant⁽¹⁸⁾, le 14 janvier, l'absence de toute réclamation, le ministre des Travaux publics entérine le projet.

L'enquête d'expropriation

Le tracé défini, la gare bien implantée, le premier coup de pioche peut être donné ?

Eh bien ! non, pas encore. L'essentiel n'a pas été abordé. Il s'agit maintenant de déterminer avec précision les surfaces requises, permettre aux expropriés de manifester leurs souhaits et réclamations, et modifier éventuellement le plan initial.

Une troisième enquête s'ouvre donc. Elle durera six mois et débouchera sur la comparution des intéressés devant le président du tribunal de première instance de Pontoise qui leur signifiera la prise de possession par les concessionnaires.

Le 11 février 1865, le sous-préfet transmet aux maires d'Enghien, de Montmorency et de Soisy, le plan parcellaire, le tableau indicatif des terrains et une notice explicative. Ces documents, un par commune, viennent d'être visés le 4 février par Rey de Foresta et Émile Level, et doivent être exposés en mairie du 20 au 28 février. Comme toujours, un registre de procès-verbal d'observations et de réclamations permettra au public d'exprimer son opinion. Seront également prises en compte les « observations écrites », c'est-à-dire les lettres jointes au dossier. Les conseils municipaux, eux aussi, ont droit à la parole. Le 18 février, le sous-préfet autorise leur réunion en session extraordinaire. Celui de Soisy se réunit le 25 février, celui de Montmorency le 26 et celui d'Enghien le 28.

Puis on expédie l'ensemble des dossiers à Pontoise où, le 4 mars 1865, à midi et demi, se réunit la commission nommée par l'arrêté préfectoral du 17 février⁽¹⁹⁾. Le colonel Marnier s'y rend, mais sans grand enthousiasme. Il faut dire que l'âge est là — quatre-vingts ans ! Mais ce n'est pas ça. C'est plutôt le sentiment, la certitude qu'il participe pour la dernière fois à ce genre de réunion. Ce train n'est plus *son* train. Déjà, lors de l'enquête consacrée à la gare

de Montmorency, il n'avait joué qu'un rôle de figurant, simple représentant de sa commune. Aujourd'hui, on lui demande de rejouer ce rôle. Il le fait, mais plus par devoir que par conviction. La maladie n'arrange rien. Le colonel se sent fatigué, épuisé, vidé. Héros de la Grande Armée, le « Voltigeur de l'Empire » n'aspire plus qu'à une chose : prendre sa retraite, ce qu'il fera le 14 août suivant en remettant sa démission de premier magistrat de Montmorency.

Cette lassitude, les conseillers l'ont bien sentie, qui ont profité de son absence lors de la séance du conseil du 26 février pour faire valoir des observations incohérentes ou stupides. Monsieur Huard, le nouvel adjoint, n'a pu qu'enregistrer les six réclamations de ses collègues. Passe encore cette demande de chemin latéral du côté droit de la ligne dans le quartier du Petit Chat. C'est vrai que les Montmorencéens fréquentent cet endroit beaucoup plus que les Soiséens. Mais chipoter pour un allongement de courbe de la déviation au chemin de Saint-Paul (rue de Pontoise) ! Comme si l'ingénieur n'avait pas calculé cela avec précision. Réclamer un passage à niveau sur le chemin des Carrières et un autre en remplacement du pont de la Fosse-aux-Moines, sous prétexte que l'eau y stagnerait ! C'est vraiment prendre monsieur Level pour un imbécile. La dernière observation, heureusement, rat-trappe un peu les autres : elle réclame le maintien du sentier des Épinettes qui relie le quartier des Épinettes au quartier